

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 13 Février 2025

Nombre Membres

En exercice : **23**Présents :**10 Titulaires****2 Suppléants**Pouvoirs :**3**Votants :**15 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation

06 Février 2025

Délibération n°**2025.01.04****L'an deux mil vingt-cinq et le treize février**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Frédéric GIRODET, Paul THIOLLIERE (suppléant), Gérard LINOSSIER (suppléant), Michel CHAPUIS, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Philippe JOUJON, Gilles KACZMAREK, Jean-Paul NICOLAS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Philippe GESSEN a donné pouvoir à Jean-Paul LYONNET
Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
Roland LONJON a donné pouvoir à Gilles KACZMAREK

Absents : Michel ARCIS, Jean-Marc FARGIER, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, David SALQUES-PRADIER, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Jean-Luc BORIE, Didier DANTHONY.

**AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, sur autorisation du Comité Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses réelles d'investissement du budget de l'exercice 2024 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 1 655 516,57 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante pour l'exercice 2025 serait donc de 413 879,14 € (25 % du montant précité).

Chapitre	Libellé	Montant BP 2024	Calcul des 25%
20	Immobilisations incorporelles	180 000,00 €	45 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	265 500,00 €	66 375,00 €
23	Immobilisations en cours	1 210 016,57 €	302 504,14 €
TOTAL		1 655 516,57 €	413 879,14 €

Les crédits ouverts seront repris au budget primitif SYMPTTOM 2025 lors de son adoption, à hauteur des dépenses effectives.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants proposés aux chapitres ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET